

# La lettre de PERSAC

# 19

## RECTO

- Nouveau site internet.
- Compte rendu succinct de séance du conseil municipal du 18.07.2022.

## VERSO

- Forum des associations.
- Paëlla, brame du cerf...
- Dates à retenir.

Juillet 2022

NOUVEAU  
SITE

Le nouveau site internet de notre commune arrive bientôt (patience), nous aimerions que tous les acteurs économiques et associatifs soient cités de la meilleure façon et de façon égalitaire. Pour cela nous sommes à la recherche de vos éléments de communication et d'un petit texte de présentation de votre ou vos activités. Un logotype en haute résolution, une photo de qualité vous représentant ainsi que tous les moyens de vous joindre réactualisés nous seraient très utiles et surtout utiles aux usagers futurs du site. Ces outils de communication pourraient aussi nous être utiles lors de nos publications telle que cette lettre mais aussi pour le PERSAC'tualités. Merci à vous d'envoyer par mail à la mairie en précisant dans l'objet "éléments pour site internet" merci.



## Le conseil municipal du lundi 18 juillet 2022 a décidé :

■ à la majorité, par 10 pour et 1 abstention de suivre la position du SIVOS et d'augmenter les tarifs proposés du repas servi à la cantine scolaire à 2,80 € pour les enfants et à 5,60 € pour les adultes et les personnes extérieures, à compter de la rentrée de septembre 2022.

■ à l'unanimité d'accepter les termes de la convention relative aux activités périscolaires pour l'année scolaire 2021-2022 avec la MJC 21. Le coût moyen par intervenant s'élève à 36 € la séance pour un animateur et 42 € la séance pour un technicien d'activité. A cela, il faut ajouter les frais de déplacement ainsi que les achats pédagogiques d'un montant estimé à 300€. si l'activité retenue le nécessite. Le budget prévisionnel est donc estimé à 2 560,80€ pour la période de septembre à décembre 2022.

■ à l'unanimité d'accepter les termes de la redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux électriques et autorise le maire à entreprendre les démarches nécessaires afin de percevoir la somme de 221 €.

■ à l'unanimité de valider le projet de protocole obligatoire définissant la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux de la mairie de Persac

comprenant :

- L'organisation des cycles de travail,
- Les horaires de travail à l'intérieur du cycle
- Le décompte du temps de travail effectif effectué sur l'année
- Le temps de travail global sur 12 mois
- La possibilité d'annualiser le temps de travail

■ à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer le contrat à durée déterminée du 1er septembre 2022 au 7 juillet 2023, à raison de 23,60/35ème hebdomadaire annualisées, d'aide à la cantine pour l'école pour Mme Valentine SAUVAGE.

■ à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer le contrat de stagiairisation à compter du 1er septembre 2022 au 31 août 2023, à raison de 28/35ème hebdomadaire annualisés d'agent contractuel pour l'entretien des locaux de la commune pour Madame Sylvie MEZZOMO

■ à la majorité, par 10 pour et 1 abstention de décider de reporter la possibilité d'avancement de grade au titre de la promotion interne concernant trois agents car le conseil estime que les fonctions actuelles des agents concernés ne correspondent pas au profil demandé sur un poste d'agent de maîtrise ou de technicien et par conséquent de réétudier cette proposition lors d'une prochaine proposition du Centre de Gestion.

Ce résumé  
va à l'essentiel,  
pour plus de précisions  
RDV sur persac.fr

Paëlla

Les Compagnons de la Blourde organisent leur soirée Paëlla le samedi 10 septembre à la halle de l'étang ou à l'Espace 3 Rivières à partir de 19h30. Apéritif, melon, Paëlla, Dessert et café adulte 18€, enfants jusqu'à 10 ans 10€.



Réservations avant le 3 septembre auprès de Mme GILET :

05.49.48.24.78 ou 06.88.39.22.00

Randonnée nocturne

Le Bruit du Trapèze organise dans le cadre de son programme estival une randonnée nocturne à l'écoute du brame.



Rendez vous à 18h30 au Bruit du trapèze, 19h écoute du Brame (1 km de marche facile) puis deux retours possible au Bruit du Trapèze pour dégustation de la soupe à l'oignon (2 €) à 20h30\* ou à 22h30 après la randonnée nocturne animée de 6 km. \*permet aux amateurs de paëlla de rejoindre les Compagnons de la Blourde.



# Forum du Vivre Ensemble

LE SAMEDI 03 SEPTEMBRE 2022 À 10H00 PLACE DE L'ÉGLISE

**C'est bientôt la rentrée !** La commission **Vivre Ensemble** vous convie à une rencontre avec les associations Persacoises mais aussi les commissions municipales et leurs groupes de travail existants ou en devenir. Cette matinée sera pour vous l'occasion :

- de rencontrer les acteurs qui font la richesse culturelle et sociale de PERSAC,
- de découvrir et de vous inscrire à votre/vos activité(s) préférée(s),
- mais aussi de participer à la vie citoyenne de votre commune en venant grossir les rangs de nos commissions et groupes de travail qui ont fort à faire dans chacun de leur domaine !



## DATES à RETENIR

envoyer vos questions et vos contributions par mails à [persac@departement86.fr](mailto:persac@departement86.fr)



**Forum des associations**  
-10h à 12h  
Place de l'église



**Paëlla des compagnons de la blourde**  
-19h30  
Halle ou Espace 3 rivières



**Randonnée nocturne du Bruit du trapèze**  
- à 19h  
Ancienne école



**Conseil municipal**  
-vous pouvez envoyer vos questions par l'intermédiaire du site "[persac.fr](http://persac.fr)"



Mairie de PERSAC, 3 Grand'rue - 86 320 PERSAC



[persac@departement86.fr](mailto:persac@departement86.fr) - [persac.fr](http://persac.fr)



05.49.48.47.15

